

APPEL D'OFFRES (projet 1113)
Construction de 3 réfectoires et 3 magasins dans 3 écoles au Gorgol
Délivré par : Counterpart International

Date d'émission : **18 septembre, 2025**
 Numéro de la demande de offres : **CI-MGD-Constructionsrefectoiresetmagasins Gorgol/2025**
 Intitulé de la demande de offres : **Construction de 3 réfectoires et 3 magasins dans 3 écoles au Gorgol**
 Délai pour poser des questions : **3 octobre, 2025 à 12 :00 hr**
 Délai fixé pour les réponses : **10 octobre 2025 à 12 :00 hr**
 Date de clôture de réception des offres : **15 octobre 2025 à 17 :00 hr**
 Soumettre les questions à : procurement.mauritania@counterpart.org
 Soumettre les offres sous plis fermés à : Counterpart International, lot 254 Tevragzeyna Nouakchott
 Mauritanie

1. INTRODUCTION :

Counterpart International est une organisation Américaine non-gouvernementale intervenant dans le secteur du développement international et travaille en étroite collaboration avec des individus, des organisations et des réseaux du monde entier qui se sont engagés à créer le bien social. Counterpart International, à travers ses partenaires, œuvre pour une gouvernance plus ouverte et plus participative, l'accès des communautés à l'éducation, la protection des ressources naturelles, la résilience aux changements climatiques et l'amélioration des moyens de subsistance.

En Mauritanie, Counterpart et ses partenaires mettent en œuvre un programme quinquennal financé par le Departement de l'agriculture des Etats Unis. Ce programme vise à aider le gouvernement mauritanien à lutter contre la faim, à améliorer la santé et à renforcer le système d'enseignement fondamental par le biais d'un programme d'alimentation scolaire.

Counterpart International (ci-après dénommée Counterpart) sollicite des candidatures pour les services décrits dans le présent appel d'offres. Ces services sont requis dans le cadre du programme McGovern-Dole Food for Education financé par le Département de l'Agriculture des Etats-Unis ci-après « USDA ».

2. OBJECTIFS DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent Appel d'Offres, sous réserve de disponibilité des fonds, a pour but de faire connaître le programme de Construction de 3 refectoirs et 3 magasins dans 3 écoles du projet au Gorgol, permettant aux apprenants d'avoir accès à des menus équilibrés et variés, les petits déjeunés et les repas de midis. Cela apporte plusieurs avantages aussi bien pour les parents que pour les enfants, à différents niveaux.

3. PÉRIODE D'EXÉCUTION PRÉVUE

La période prévue d'exécution pour cette portée est d'environ 4 mois, débutant en debut decembre 2025.

4. OFFRE DE PRIX

Les devis en réponse à cet appel d'offres doivent être facturés sur une base forfaitaire, tout compris. Les prix doivent être présentés en MRU. Les offres doivent rester valides pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendaires après la date limite de soumission de l'offre. Les soumissionnaires sont priés de fournir des devis sur papier à en-tête ou dans un format officiel. Les organisations répondant à cet appel d'offres sont priées de soumettre une copie de leur enregistrement officiel ou de leur permis d'exploitation.

Les personnes répondant à cet appel d'offres sont priées de soumettre une copie de leur carte d'identité.

5. LOCALITES.

Les soumissionnaires ont la possibilité de présenter des offres pour un ou plusieurs lots. Counterpart se réserve le droit d'attribuer un seul lot ou plusieurs lots, selon sa discrétion.

Localités :

Spécifications Travaux		MAGASINS		
N	Wilaya	Départements d'intervention	Commune	Nom de l'établissement bénéficiaire
1	Gorgol	Monguel	Bokol	El Wiam
2	Gorgol	Maghama	Maghama	Dar Elbeidha
3	Gorgol	Mbout	Voum Legleite	Regroupement Ndam

Spécifications Travaux		REFECTOIRES		
N	Wilaya	Départements d'intervention	Commune	Nom de l'établissement bénéficiaire
1	Gorgol	Monguel	Bokol	El Wiam
2	Gorgol	Maghama	Maghama	Dar Elbeidha
3	Gorgol	Mbout	Voum Legleite	Regroupement Ndam

6. PAYS DE SOURCE ELIGIBLES AUX BIENS ET SERVICES

1. Le soumissionnaire doit être issu de fournisseurs éligibles, régulièrement et légalement installés en Mauritanie.
2. Les soumissionnaires seront considérés comme inéligibles s'ils sont actuellement suspendus, exclus ou réputés inéligibles, comme indiqué sur la liste des sites ci-dessous :
 - a. www.SAM.gov, par entité ou par individu, et/ou
 - b. Liste des personnes spécialement désignées et des personnes bloquées par le Trésor américain (à l'adresse : <http://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/SDN-List/Pages/default.aspx>), et/ou
3. Les personnes ou entités figurant sur la liste de désignation de sécurité des Nations Unies ou sur celle-ci (à l'adresse suivante : http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml).

7. SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES TRAVAUX

Spécifications des travaux du magasin	
Spécifications Travaux	Spécifications techniques de Magasin
Installation du chantier	Approvisionner le chantier par le matériel et matériaux, et mobiliser les équipes pour la bonne exécution et le respect des plannings. Le gardiennage de chantier de jour et de nuit pendant toute la durée des travaux et jusqu'à la réception. L'entreprise mettra le personnel suffisant pour assurer convenablement l'accomplissement de cette tâche.
Fouilles	L'Entrepreneur soumettra les fouilles à l'approbation du contrôle. Celui-ci pourra ordonner à l'Entrepreneur de poursuivre l'excavation par couches de 0.10 m jusqu'à la découverte du bon sol, A défaut de l'étude de sol l'entrepreneur devra ancrer les fondations d'au moins 1.00 m du sol du point le plus bas de l'emprise du bâtiment.
Remblais au droit des fondations	Ils seront constitués par des terres provenant des fouilles, leur mise en place s'effectuera de telle sorte que les fondations ou les parties de murs en sous-sol ne subissent aucun dommage.
Gros œuvre	
Ciments portland CPA	Les ciments employés seront, sauf indication contraire du Maître d'ouvrage de l'administration, des ciments CEM II à prise lente, type Portland artificiel 42,5 N
Béton de propreté	Les bétons de propreté seront des bétons de gravillons ou de coquillage. Ils seront réglés horizontalement à leur côté définitif sans être lissés, leurs surfaces devant présenter une bonne adhérence. La surface sera plane et présentera des aspérités telles qu'une parfaite adhérence soit réalisée. Le dosage des bétons de propreté en liant hydraulique sera de 150 kg (au moins) de CPA CEM-II 42.5 N.
Bétons armés	Le dosage des bétons armés de fondation en liant hydraulique ne sera pas inférieur à 350 kg de CPA par m3 de béton quel que soit le résultat des essais de laboratoire. Pour ces ouvrages les ciments sont ceux utilisés pour les travaux en eaux à haute teneur en sulfates. Dans tous les cas il s'agira de ciment Portland CPA CEM-II 42.5 N
Béton armé pour semelles isolées (70x70) fer 12	Les semelles isolées en béton armé seront exécutées sur une couche de béton de propreté dont la surface sera plane et présentera des aspérités telles qu'une parfaite adhérence soit réalisée. Une attention particulière sera portée à l'ancrage des armatures dans les poteaux et semelles. Les parois seront coffrées aux dimensions définitives des semelles. Le coffrage en planches / coffrage perdu en agglos creux.
Béton armé pour Longrines (15x30cm) fer 12, et linteau ou appui fenêtre (15x15cm) fer 10.	Une attention particulière sera portée à la mise en place et à l'ancrage conforme des aciers selon les plans et détails d'exécution. Les coffrages devront être ajustés aux dimensions définitives des ouvrages. Linteaux seront coulés sur les agglos d'élévation. Les chainages, porteuses ou de raidissement auront leur face supérieure, au même niveau que le dallage de sol. Les chainages bas sont coffrés sur deux côtés et coulés sur les soubassements en maçonneries creux.
Béton armé pour poteaux (15x15) fer 12	Le ferrailage des poteaux tel que défini sur les plans d'exécution devra être rigoureusement respecté aussi bien pour ce qui concerne les sections, les espacements des cadres, que leur façonnage et leur ancrage dans les semelles et massifs de fondation. Les coffrages devront être absolument verticaux et bien ajustés et toutes les vérifications préalables nécessaires doivent être entreprises avant coulage. Le coulage devra se faire par couches avec, à chaque fois, vibration dans la masse du béton.

Béton armé pour dallage de sol fer 6	Les dallages de sol devront être coulés sur film polyane d'épaisseur minimale 125 microns posé sur les plates formes préalablement compactées et mises à niveau. Le dosage sera de 200 kg/m ³ de CPA avec une épaisseur de 7cm. Le ferrailage indiqué sur les plans devra être mis en place et positionné dans l'épaisseur des dallages par cales ou cavaliers.
Béton armé pour linteaux (15x15) fer 10	Les linteaux continus ou chainages intermédiaires, les coffrages et ferrillages seront conformes aux détails d'exécution.
Plancher 16+4 + acrotère	Plancher à corps creux de 16+4 en hourdis, poutrelles en béton armé en 3T 12 + dalle de compression en fer 6. Corniche Larmier en béton armé, avec des dimensions 25x6cm, assurant une protection efficace contre les infiltrations d'eau. La base de la corniche repose sur un acrotère en agglos creux fournissant un support solide et stable. La méthode de fixation entre la corniche et l'acrotère sera démontré par l'ingénieur de suivi. Pose étanchéité de meilleure qualité sur plancher.
Maçonneries	
Généralités	Les travaux de maçonnerie seront réalisés comme indiqué dans les plans du projet.
Mortiers	Les mortiers pour maçonneries auront une consistance plastique telle qu'ils forment dans la main une boule humide et molle qui ne s'affaisse pas entre les doigts, les mortiers pour enduits seront mous mais sans excès.
Confection des mortiers	La confection des mortiers sera effectuée avec des appareils mécaniques. Au cas où elle sera effectuée à la main, un malaxage à sec des constituants solides sera exécuté avant l'addition d'eau. Dans ce cas, l'Entrepreneur devra obtenir l'autorisation expresse du Maître d'ouvrage. Quel que soit le mode de fabrication, les mortiers seront homogènes.
Mise en œuvre des mortiers	Les mortiers seront utilisés immédiatement après leur confection et avant tout commencement de prise, ils ne pourront, en aucun cas, être déversés en masse sur les maçonneries, ils seront déposés dans des auges et utilisés au fur et à mesure des besoins. La pratique du mortier rebattu est interdite. Les maçonneries seront rejointoyées en montant sur les deux faces. - Agglomérés de béton
Confection	Les blocs de béton manufacturé, creux ou pleins, seront confectionnés avec du béton homogène et à l'aide de vibro-ponceuse. Ils ne comporteront aucune défectuosité, telle que fissuration, déformation ou arrachement, leurs faces seront planes et leurs arêtes rectilignes, le cas échéant, les éléments concernés devront être retirés du chantier. Les faces destinées à être enduites seront rugueuses, et présenteront une bonne adhérence à l'enduit. Les caractéristiques des blocs seront les suivantes : - la résistance à l'écrasement ne sera pas inférieure à 6 Mpa (classe BB 60) - la porosité ne dépassera pas 15 % - la friabilité sera nulle Les blocs de béton suffisamment secs avant leur livraison sur le chantier, le délai minimum d'emploi à partir de la date de fabrication sera de 7 jours ; pendant le délai de séchage les blocs seront arrosés trois (3) fois par jour.
Mise en œuvre	Les maçonneries de blocs de béton manufacturé seront montées par assises réglées et à joints croisés. Les joints d'assises auront une épaisseur de 1.5 à 2 cm et seront continus ; les joints verticaux auront la même épaisseur. Le recouvrement entre blocs ne sera pas inférieur à 10 cm au niveau des assises.
Dispositions particulières	Toutes les précautions seront prises pour éviter l'accumulation des eaux, ainsi que leur progression dans les ouvrages. Leur évacuation sera assurée. Le Maître d'ouvrage, en cas de besoin, indiquera à l'Entrepreneur toute

	méthode qu'il jugera appropriée pour préserver l'aspect souhaité pour les ouvrages.
Agglos creuses de 15 x 20 x 40 cm	Ils seront destinés aux élévations des murs tels indiqués sur les plans.
Agglos pleines de 20 x 20 x 40	Ils sont destinés aux soubassements du bâtiment.
Enduits	
Préparation des supports	Le support aura une surface nette, propre, exempte d'impuretés telles que poussière, peinture, salpêtre, suie, huile...etc., rugueuse, de telle sorte qu'elle permette un accrochage et une adhérence parfait de l'enduit. Au cas où cette dernière condition ne serait pas remplie, il y aura lieu de piquer, boucharder ou brosser le support. D'une manière générale tous les éléments à sceller ou à encastrer (cadres de menuiseries, boîtiers, canalisations, ...etc.) auront été mis en place avant l'application des enduits. Les raccordements d'enduits seront autant que possibles évités
Mise en œuvre des enduits au mortier de ciment	Les enduits extérieurs seront, obligatoirement, descendus à une profondeur de 20 cm par rapport au point le plus bas du sol extérieur fini. A cet effet l'Entrepreneur devra exécuter les enduits de ces parties avant mise en place des remblais.
Qualité des enduits finis	Ils présenteront des surfaces régulières, soignées, planes, sans flaches ni bosses, exemptes de soufflures, gerçures, cloques, fissures. Les arêtes et les joints seront nets, rectilignes, exempts d'écornures, épaufrés, fissures. L'adhérence des enduits au support sera de 3 kg/cm ² au moins à 28 jours d'âge. Aucune partie ne devra sonner creux sous le choc du marteau.
Peinture	Ils sont destinés aussi bien aux murs, extérieurs et intérieur du bâtiment.
Menuiserie	Les dimensions des menuiseries à créer indiquées sur les plans sont les dimensions de passage libre. Toutes la porte sera équipée de serrure sûreté à canon européen, bec de canne en métal chromé de premier choix dimension de la porte (100X210 cm) métallique. Fenêtres métalliques de dimensions 20x120cm, équipées d'un tamis à mailles très fines pour empêcher l'intrusion d'insectes.
Généralités	
Revêtement du sol	Les revêtements de sol sont posés après vérification de l'état de surface du dallage bas. L'épaisseur est fonction du système employé (diamètre du tube ou des câbles positionnés ou non dans l'isolant). La dalle sera en carreaux de meilleur choix dosé à 400 KG/m ³
Peinture à l'eau	
Fourniture et mise en œuvre de peintures y compris vernis, diluants, colorants, badigeonnage à la chaux, préparations assimilées et toute sujétion.	
Spécification technique des travaux du réfectoire/hangar	
Spécifications Travaux du réfectoire/hangar	Spécifications techniques du réfectoire/Hangar
1 Étape : Préparer l'emplacement.	1 Si possible de préférence implanter la nouvelle structure (réfectoire/hangar) à l'ouest des salles de classe (sens du vent), mais l'important est de respecter la séparation géographique des structures scolaires en tenant compte de la mesure d'hygiène (l'éloignement par rapport aux latrines, fosse septique) 2 Tracer avec précision l'emplacement du réfectoire/hangar , les poteaux et faire à table rase de 10 cm du sol pour bien implanter la structure et pour bonne adhérences de la dalle en béton armé. 3 Creuse 20 trous de 30x30x60 de section carrée, sur ces 20 trous, 16 servent comme plot de fondation pour les poteaux du réfectoire/hangar .

	Les deux derniers vont simplement me permettre d'ajouter 04 poteaux pour cloisonner l'intérieur du réfectoire/hangar. 4 cotés bétons, il sera dosé à 350k/m. Chaque trou recevra une quantité de béton, pour une très bonne stabilisation de chacun des poteaux. Les poteaux seront tube en acier galvaniser en forme rond de diamètre 75, les poteaux seront remplis de gros Béton pour assurer une très bonne résistance au vent, de préférence de couleur blanche. Le réfectoire/hangar sera entouré par un grillage galvanisé et une bâche comme protection contre le soufflement du vent et les animaux et aussi permettre aux élèves de passe par l'ouverture d'accès deux portes.
2 Étape : Pose charpentes	1 Un réfectoire/hangar, tout comme une maison, est compose d'une charpente. Charpentes, doit plus ou moins adaptées en fonction de la taille de la structure, de son altitude (ou plus exactement du poids, (prise aux vents), etc. 2 L'humidité des bois ne doit pas dépasser les seuils. La surface doit être propre sans tâches. Les contre-plaqués doivent être poncés au grain fin (60-120). Les chevrons intermédiaires seront espacés entre elle de 80 cm sous un dimensionnement de 80x80 cm, Pannes seront espace entre elle de 40cm d'écartement pour une assurance parfaite des poussées du vent. Qui servirons comme couverture sur les contreplaqués. 3 La fixation des tôles en zinc. La pose s'effectue rangée par rangée, de bas en haut, à partir d'une extrémité du toit, de préférence de couleur Orange de meilleur choix. En contrôlant son équerrage par rapport aux pannes, la première tôle est positionnée en la faisant déborder de 10 cm du chevron de façade de la remise. Elle est suivie, jusqu'au sommet, les autres tôles qui recouvrent chacune la précédente de 20 cm. Les autres rangées se posent de la même façon de bas en haut, mais avec en plus un recouvrement latéral d'une demi-onde pour assurer une étanchéité convenable Les Contres plaques sous zinc serviront d'isolation thermique, seront couverts de tissu comme décoration d'intérieur.
3 Étape : Revêtement du sol	1 Remblais de la dalle : Ils seront constitués par des terres provenant des fouilles ou sable de dine qui ne détient aucune matière organique et propre leur mise en œuvre s'effectuera de telle sorte que les fondations ou les parties du muret au niveau de la dalle ne subissent aucun endommagement. 2 Les murets auront une hauteur de 30 cm du sol pour empêcher les pousses des terres de s'échapper au cours du remplage, pour assure une bonne assise de revêtement du sol. Les murets sont constitués d'agglos creux de 15x20x40cm. Après le remplage de la dalle, la surface sera arrosée et bien compacter par une dameuse manuelle pour assurer une très bonne adhérence du béton de propriété. 3 Le béton de propriété sera dose à 150k/g m3, Ils seront réglés horizontalement à leur côté définitif sans être lissés pour assure une bonne adhérence de béton arme. 4 Béton arme : sera dose à 350kg/m3, Les dallages de sol devront être coulés sur le béton de propriété sur une épaisseur de 10 cm. Pour assurer une bonne prise le béton sera arroser deux fois par jours avant la mise œuvre de revêtement du sol.

	5 Carreaux grès céramie antidérapant de 30x30 de premier choix, ceux sont des carreaux grès de 30x30 antidérapant posés sur l'ensemble du réfectoire /hangar.
4 étapes : Peinture à l'eau sur parois verticales, horizontal et sous contreplaque du réfectoire /hangar	1 Fourniture et mise en œuvre de peintures y compris vernis, diluants, colorants, préparations assimilées et toute sujétion.
5 étapes : recommandation	Recommandation : Pour assurer une bonne prise lors de la pose des pannes, hérissez les faces à sceller avec des clous, gros et courts, enfoncés en quinconce. Les pannes neuves doivent impérativement être traitées, mais après montage. Par ailleurs, il est recommandé d'appliquer sur l'ensemble des bois un produit insecticide et fongicide.
6 étapes : sécurité et protection sur le chantier	Les entrepreneurs veilleront scrupuleusement au respect des règles de sécurité concernant le travail des ouvriers, la protection des trous, fosses, trémies, etc. Les dispositions réglementaires de protection, d'hygiène et de sécurité seront conformes aux prescriptions des lois, décrets, arrêtés et règlements en vigueur dans le pays.

8. DESCRIPTIF, QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DDQE).

Devis quantitatif pour un Magasin

DÉSIGNATION DES OUVRAGES	UNITÉ	QUANT.	P. UNIT	P. TOTAL
DÉSIGNATION DES OUVRAGES	UNITÉ	QUANT.	P. UNIT	P. TOTAL
Travaux de Préparation				
Installation et Replis du chantier	FF	1.00		
TERRASSEMENT				
Fouilles en tranchées	m3	4.16		
Fouilles en puits	m3	2.56		
Remblais aux droits des fondations	m3	4.32		
Remblais sous dallage	m3	1.16		
GROS ŒUVRE				
FONDATIONS				
Béton de propreté dosé à 150 kg/m3				
Sous semelles Isolé	m3	0.113		
Béton armé dosé à 350kg/m3 pour :	m3			
Semelles Isolé de 70x70x25 cm	m3	0.50		
Longrines ou Chainage bas de 15x30cm	m3	0.72		
Amorce poteaux de 15x15x1 cm	m3	0.10		

Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour le dallage de sol 4x4x0,10	m3	1.16		
ELEVATION				
Maçonneries en :				
Mur de soubassement : Agglos pleins de 15 cm	m2	16		
Mur élévation : Agglos creux de 15 cm	m2	65		
B.A dosé à 350 kg/m3 pour :				
Poteaux raidisseurs	m3	0.30		
Linteau filant / appui de fenêtre	m3	0.36		
Chainage haut ou final	m3	0.40		
Plancher 16+4	m2	16.00		
Maçonneries agglos creux pour acrotère	m2	6,5		
Corniche Larmier	m3	2.4		
F/p Etanchéité y/c tts les accessoires	m2	17,23		
Enduit sur mur				
Sur murs extérieurs	m2	65.00		
Sur murs intérieurs	m2	52,00		
Enduit sous plancher	m2	16.00		
REVETEMENT				
Carreaux meilleur choix	m2	16.00		
MENUISERIE				
Fourniture et pose de :				
Porte métallique 1,00 X210	U	1.00		
Fenêtres .15 cm x 60 cm y/c moustiquaire Galva y/c grille	U	2		
PEINTURE				
Peinture ext	m2	65.00		
Peinture Intérieur à Léau	m2	52		
Peinture sous plancher	m2	16.00		
TOTAL D'UN MAGASIN				
TOTAL DE 3 MAGASINS				

Devis quantitatif refectoire				
DÉSIGNATION DES OUVRAGES	UNITÉ	QUANT.	P.UNIT	P. TOTAL
Travaux de Préparation				
Installation et Replis du chantier	ff	1,00		
TERRASSEMENT				
1 Etape : préparer l'emplacement.				
Implatation	ff	1,00		
Fouilles en puits	m3	0,98		
f/p des agglos creux de 15x20x40	m2	20		
f/p enduit sur murette de protection de	m2	41,60		

Remblais du dallage bas	ff	1,00		
beton de propriete	m3	1,8		
Béton armé dosé à 350kg/m3 pour : pour semelle 30x30x20cm	m3	0,40		
2 Étape : pose charpentes				
F/P chevrons y/c tts accessoires pour la charpente	ml	233		
F/P contre plaque sous zinc type BHUSHAN BWG 30 ey/c tts accessoires	m2	115		
F/P Tissu décoration sur contre plaque	ml	115		
F/P tle en zinc galvaniser type BHUSHAN BWG 30 ey/c tts accessoires	m2	115		
F/P poteaux diamettre 75 type rong en acier premier choix	ml	40		
F/P Griaillage galvanise avec tts les accessoires	ml	32,00		
F/p de bache avec tts les accessoires	ml	32,00		
3 étapes Revêtement du sol				
F/P carreaux type gree ceramie enti derapage	m2	70,00		
F/p pose porte en grille	U	2,00		
4 etape peinture				
Peinture lint,	ff	1,00		
Peinture ext,	ff	1,00		
TOTAL D'UN HANGAR				
TOTAL DE 3 HANGARS				
L'entrepreneur est donc réputé avoir connaissance de toutes les conditions pouvant de quelque manière que ce soit de s'assurer d'une bonne réalisation de l'infrastructure en question.				

9. LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'OFFRE

La lettre d'accompagnement suivante devra être copiée sur du papier à en-tête et remplie / signée / estampillée par un représentant autorisé à signer au nom du soumissionnaire :

Adresser à : Counterpart International, lot 254 Tevragzeyna Nouakchott Mauritanie

Référence : **Construction de 3 réfectoires et 3 magasins dans 3 écoles au Gorgol**

À qui de droit :

Je, soussigné, sou mets par la présente l'offre ci-jointe pour effectuer tous les travaux requis pour compléter les activités et les exigences décrites dans la demande d'offres mentionnée ci-dessus. Je vous prie de recevoir mon offre ci-jointe.

Par la présente, je reconnais et accepte tous les termes, conditions, dispositions spéciales et instructions inclus dans la demande d'offres mentionnée ci-dessus. Je certifie également que moi et tous les services offerts en réponse à cette demande d'offre - sont autorisés à participer à cette demande de renseignement et de prix à compétition restreinte conformément aux conditions de cette invitation et aux réglementations de l'USDA.

En outre, je certifie que, au mieux de mes connaissances et croyances :

- Je n'ai aucune relation étroite, familiale ou financière avec un membre du personnel de Counterpart ou du projet Food For Education ;
- Je n'ai aucune relation étroite, familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires qui ont déposé des propositions en réponse à la demande d'offres mentionnée ci-dessus ; et
- Les prix de notre offre ont été établis de manière indépendante, sans aucune consultation, communication ou accord avec un autre soumissionnaire ou un concurrent dans le but de restreindre la concurrence.
- Toutes les informations contenues dans notre proposition et toutes les pièces justificatives sont authentiques et exactes.
- Je comprends et accepte les interdictions de contrefaçon contre la fraude, les pots-de-vin et la corruption. Je certifie par la présente que les représentations, certifications et autres déclarations ci-jointes sont exactes, à jour et complètes.

Signature autorisée :

Nom et titre du signataire : _____

Date :

Nom :

Adresse :

Téléphone et site Web : _____

Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable :

Je possède un compte bancaire actif (Oui / Non) ? _____

Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) :

Section 1 : Liste de vérification de l'offre

Pour aider les soumissionnaires à préparer leurs propositions, la liste de contrôle suivante résume la documentation pour inclure une offre en réponse à cette demande de offres :

- ☐ Lettre d'accompagnement, signée par un représentant autorisé du soumissionnaire (voir section 3 pour le modèle)
- ☐ Offres officielles, y compris les spécifications de services offerts
- ☐ Copie du registre de commerce, NIF et Licence.

10. PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET CRITÈRES

Le contrat sera octroyé au soumissionnaire dont la proposition suit les instructions de l'appel d'offres, répond aux critères d'éligibilité et déterminée par une analyse de compromis comme étant la meilleure valeur basée sur l'application des critères d'évaluation suivants. L'importance relative de chaque critère est indiquée par le nombre de points ci-dessous :

Critères	Scores
1. EXPERIENCE DU CANDIDAT	20
Expérience générale dans le domaine de la construction en génie civil (minimum 5 ans)	10
Liste des références spécifiques de l'entreprise dans des réalisations similaires (salles de classes) assorties d'Attestations de maîtres d'Ouvrages, P.V. de réception et contrats (minimum acceptable deux (02) contrats sur les cinq (05) dernières années). Soit 2.5 points par contrats	10

2. PERSONNEL	15
Un conducteur des travaux : Ingénieur en Génie civil au moins BAC+5 Diplômes : 5 points Expérience générale 10 ans – soit 0.5 point par année d'expérience : (5 points) Expérience pertinente 5 références – soit 2 points par références. (10 points)	5
Deux Techniciens supérieurs en bâtiment (BAC +2) (5 points) Expérience générale (5 points) 10 ans – soit 0.5 point par année d'expérience Expérience pertinente (5 points) 5 références – soit 1 point par références	5
Deux chefs de chantier : Expérience générale 10 ans – soit 0.5 point par année d'expérience (5 points) Expérience pertinente 5 références – soit 1 point par références (5 points) *Les CV et copies diplômes certifiés seront joints à la soumission.	5
3. MATERIELS	10
Fournir la liste de la logistique : minimum 02 véhicules 4X4, 01 camion 16 m3 par lot. Carte grise au nom de l'entreprise ou attestation de location dûment signé avec les contacts.	5
Fournir la liste de matériel nécessaire pour la réalisation des travaux (Bétonnière de 600l au minimum, aiguille vibrante, lot complet de coffrage métallique et coffrage en bois, en bonne qualité et en quantité suffisante, lots de petits matériels conformes et appropriés : brouettes, pelles, pics, auges, étais).	5
4. METHODOLOGIE	20
Fournir un programme d'exécution des travaux (méthodologie d'exécution)	5
Planning d'approvisionnement des matériaux sur les différents sites du projet avec logistique	5
Organisation matériels et personnels suivant chaque lot	5
Planning d'enchaînement des travaux suivant chaque site	5
5. CRITERES FINANCIERS	35
Fournir les bilans certifiés des trois dernières années (2023,2024,2025) et Fournir une attestation de ligne de crédits délivrée par une banque agréée par la Mauritanie	5
OFFRE FINANCIERE MRU (Hors taxes)	30
Total	100

Veuillez noter qu'en cas de lacunes significatives concernant la réponse aux exigences de cette demande d'offres, une offre peut être jugée "non recevable" et donc exclue de la compétition.

Counterpart se réserve également le droit d'user de son pouvoir discrétionnaire en renonçant à des irrégularités non significatives.

Les offres les plus compétitives sont demandées.

L'attribution de ce marché se fera uniquement sur la base des offres originales et reçues dans les délais impartis. Cependant, Counterpart se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes :

Counterpart peut mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à tout soumissionnaire avant l'attribution d'un contrat.

Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires répondant à toutes les exigences techniques de cette demande d'offres, Counterpart peut attribuer un contrat partiel ou répartir le contrat entre différents fournisseurs, si cela est dans l'intérêt du projet McGovern Dole.

Counterpart peut éventuellement aussi annuler cet appel d'offres à tout moment.

Veillez noter qu'en soumettant une réponse à cet avis d'appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas une partie à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation doit être présentée à Counterpart - par écrit avec des explications complètes pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant les services effectués par les partenaires d'exécution. Les offres reçues en retard ne seront considérées qu'avec l'aval de COUNTERPART.

Counterpart, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur la réclamation pour le service en question.

Section 5 Section 889 Covered Communications Equipment and Services Background: Section 889 du NDAA (the National Defense Authorization Act) interdit en général aux agences fédérales, contractuels, bénéficiaires de dons ou de prêt de se procurer ou d'utiliser, sans accord spécifique ou exemption, certains « outils et services de télécommunications » spécifiquement produit par Huawei Technologies Company et ZTE Corporation, ou de matériel de surveillance et applications produit par Hytera Communications Corporation, Dahua Technology Company et Hangzhou Hikvision Digital Technology Company ; comme composante « substantiel ou essentiel » de quelconque système, ou comme principale technologie composante de quelconque système. Counterpart est bénéficiaire de Grant et de contrats fédéraux, émanant du gouvernement américain et doit respecter les normes FAR 52.204-25 Prohibition on Contracting for Certain Telecommunications and Video Surveillance Services or Equipment (Aug 2020) and 2 CFR 200.216.

Il y a-t-il usage d'équipement or composantes d'équipement ou services applicables par le soumissionnaire qui tombe sous « outils et services de télécommunications » interdit ? Oui ou Non.

Signature autorisée : _____
Nom et titre du signataire : _____
Date: _____

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Téléphone de l'entreprise et site Web :

Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable :

L'entreprise possède-t-elle un compte bancaire actif (Oui / Non) ?

Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) :

11. QUESTIONS ET REPONSES

Toutes questions relatives aux exigences techniques ou administratives à cet Appel d'Offres doivent être soumises par email à procurement.mauritania@counterpart.org dans l'objet du mail « **Questions Avis d'Appel d'offres pour la Construction de réfectoires et magasins dans les écoles 2025** »

Toutes les questions et réponses recueillies (Q & A) seront envoyées par courriel au plus tard le **3 octobre 2025** à toutes les parties intéressées qui ont présenté des questions mais sans mention de l'origine **Tout soumissionnaire qui sera tenté d'entrer en contact, dans le cadre de cet appel d'offres, avec un membre du Personnel de Counterpart International par une voie autre que celle décrite ci-dessus risquera une disqualification de son offre.** Cette tentative pourrait même motiver une annulation de cet Appel d'Offres.

Les appels téléphoniques ne seront pas acceptés. Les questions et les demandes d'éclaircissement - et les réponses à celles-ci que COUNTERPART estime susceptibles d'intéresser les autres soumissionnaires seront publiées. Seules les réponses écrites publiées par COUNTERPART seront considérées comme officielles et auront un poids dans le processus d'appel d'offres et l'évaluation subséquente. Toute information verbale reçue des employés de COUNTERPART ou de toute autre entité ne devra pas être considérée comme une réponse officielle à toute question concernant cette demande de offres.

12. RESERVES

L'Administration de Counterpart International se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres.

Tous les coûts associés à la préparation et la soumission d'une offre en réponse à cet appel de demandes est de la seule responsabilité du soumissionnaire.

Veuillez noter qu'en cas de lacunes significatives concernant la réponse aux exigences de cette demande de offres, une offre peut être jugée "non recevable" et donc exclue de la compétition.

Counterpart se réserve également le droit d'user de son pouvoir discrétionnaire en renonçant à des irrégularités non significatives.

Les offres les plus compétitives sont demandées.

L'attribution de ce marché se fera uniquement sur la base des offres originales et reçues dans les délais impartis. Cependant, Counterpart se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes :

- Counterpart peut mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à tout soumissionnaire avant l'attribution d'un contrat.
- Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires répondant à toutes les exigences techniques de cette demande de offres, Counterpart peut attribuer un contrat partiel ou
- Répartir le contrat entre différents fournisseurs, si cela est dans l'intérêt du projet McGovern- Dole.
- Counterpart peut éventuellement aussi annuler cet appel d'offres à tout moment.

Veuillez noter qu'en soumettant une réponse à cet avis appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas une partie à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation ci-dessous doit être présentée - par écrit avec des explications complètes – à Counterpart pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant les services effectués par les partenaires d'exécution. **Les offres reçues en retard ne seront considérées qu'avec l'aval de COUNTERPART.**

Counterpart, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur la réclamation pour le service en question.

13. INSTRUCTION SUR LA PRESENTATION DE L'OFFRE

Vous êtes invités à soumettre des offres signées et datées au bureau Counterpart **Mauritania** LOT 254, Tevraghzeina BP 3933 Nouakchott, Mauritanie au plus tard à l'heure exacte spécifiée dans cette demande.

Les Soumissionnaires devront fournir des offres comportant les informations suivantes :

- a) Le numéro de l'appel d'offres
- b) Le nom, les adresses (rue, courriel, autre) et le numéro de téléphone ;
- c) Lettre d'accompagnement.

- d) Informations sur les performances précédentes : inclure au moins 03 attestations dûment cachetées avec noms et personne à contacter attestant de l'expérience du soumissionnaire pour des travaux similaires (y compris les points de contact avec les numéros de téléphone et les adresses e-mail) ;

- e) Offre financière en MRU

Il est envisagé qu'un contrat de prestation à prix fixe ferme soit attribué au soumissionnaire qui soumet l'offre la plus compétitive. COUNTERPART se réserve le droit de ne pas attribuer de marché s'il est prouvé que les offres soumises ne répondent pas aux besoins de l'organisation. Les offres doivent être déposées au bureau ou envoyées par courrier électronique au plus tard à la date et à l'heure de clôture. Les offres reçues après l'heure et la date spécifiées seront considérées en retard et ne seront considérées qu'avec l'aval de COUNTERPART. Toutes les propositions écrites soumises devront rester valides pour une période d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils après soumission de l'offre.

14. DATE LIMITE DE L'OFFRE ET PROTOCOLE

Les offres doivent être déposées envoyées sous plis fermes Counterpart International, lot 254 Tévragzeyna Nouakchott Mauritanie au **plus tard le 15 octobre 2025 à 17hr00 heure de Nouakchott**. Les offres reçues après la date spécifiée seront considérées en retard et ne seront prises en compte qu'avec l'aval de Counterpart.

15. NOTIFICATION DE SÉLECTION

Avant la période d'expiration de la validité de la proposition, COUNTERPART avisera le soumissionnaire qui a déposé l'offre la plus compétitive par écrit ou par courriel.

Des clarifications et une révision des erreurs et omissions mineures peuvent être demandées. À la fin de l'un ou de l'autre, le soumissionnaire pourra être autorisé à déposer une offre révisée.

14. ACCEPTATION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE ET DES TERMES ET CONDITIONS

En soumettant un devis/une proposition à Counterpart International, l'entreprise ou l'individu consent aux termes et conditions de la politique de confidentialité de Counterpart (<https://www.counterpart.org/terms-and-conditions/>), et donne à Counterpart International la permission de traiter les données personnelles de l'entreprise ou de l'individu spécifiquement pour l'exécution de, et les buts identifiés dans, ce document de sollicitation et en conformité avec les obligations légales de Counterpart en vertu des lois applicables des États-Unis et de l'Union européenne, la protection des données et les règlements et toute autre exigence légale applicable. L'entreprise/le particulier peut retirer son consentement à tout moment en contactant privacy@counterpart.org. Si le consentement est retiré, Counterpart se réserve le droit d'accepter ou de rejeter l'offre.

15. Modification des documents d'appel d'offres et offres reçues

1. Counterpart peut, à sa discrétion, pour quelque raison que ce soit, que ce soit de sa propre initiative ou en réponse à une clarification d'un Soumissionnaire, modifier les documents d'appel d'offres par amendement. Tous les soumissionnaires potentiels qui ont reçu les documents d'appel d'offres seront informés de la modification par courrier électronique et ces modifications devront être pris en compte par les soumissionnaires conformément aux termes et conditions.

2. Tout soumissionnaire a le droit de retirer, modifier ou corriger son offre après l'avoir soumise à Counterpart, à condition que la demande d'un tel retrait, modification ou correction, ainsi que tous les détails de cette modification ou correction, soient reçus par Counterpart au contact de soumission indiqué ci-dessus avant l'heure fixée pour l'ouverture des plis. Counterpart peut demander des clarifications à tout

soumissionnaire concernant son offre ; néanmoins, aucun soumissionnaire ne sera autorisé à modifier le prix de son offre ou à apporter toute autre modification importante après la date limite, à moins que la demande de propositions n'ait été modifiée ou que la date limite ne soit prolongée. Les clarifications qui ne modifient pas le prix de l'offre ou d'autres aspects importants de celle-ci peuvent être acceptées.